

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2006. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, AMC Ernst & Young - Noureddine HAJJI.

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2005
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2005	31-déc-2004
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	17 881	19 120
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	145 595	114 118
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 353 934	1 243 158
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	132 424	162 330
AC 6- Valeurs immobilisées	5	32 121	23 437
AC 7- Autres actifs	6	106 229	119 323
TOTAL ACTIF		1 788 184	1 681 486
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P		0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		108 802	70 984
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	7		
	8	1 370 206	1 281 647
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	9	37 571	39 332
PA 5- Autres passifs	10	106 027	124 114
TOTAL PASSIF		1 622 606	1 516 077
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital		106 000	106 000
CP 2- Réserves		59 563	59 394
CP 4- Résultats reportés		15	15
CP 5- Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	165 578	165 409
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 788 184	1 681 486

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2005
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2005	31-déc-2004
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	12	238 418	226 828 (*)
HB 2- Crédits documentaires	13	54 195	58 430 (*)
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		292 613	285 259 (*)
ENGAGEMENTS DONNES			
	14		
HB 4-Engagements de financement donnés		6 860	6 357
HB 5- Engagements sur titres		1 406	1 253
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		8 266	7 610
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	15	108 742	41 181 (*)
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		108 742	41 181 (*)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.8)

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2005	Exercice 2004
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	16	83 126	75 128
PR 2- Commissions perçues	17	24 665	21 874
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	18	3 962	3 889
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	19	5 396	10 556
Total produit d'exploitation bancaire		117 149	111 447
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	20	41 531	45 013 (*)
CH 2- Commissions encourues	21	1 497	730 (*)
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	22	154	147
Total charges d'exploitation bancaire		43 182	45 890 (*)
PRODUIT NET BANCAIRE		73 967	65 557 (*)
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(23 188)	(10 381)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(153)	(238)
PR 7- Autres produits d'exploitation		22	13
CH 6- Frais de personnel	23	(35 886)	(40 019) (*)
CH 7- Charges générales d'exploitation	24	(12 593)	(11 714) (*)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(2 405)	(2 665)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(236)	553
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		387	34
CH 11- Impôts sur les sociétés	25	(151)	(587)
RESULTAT DE L'EXERCICE		0	0
Résultat par Action (en DT)	26	0,000	0,000

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.8)

Etat de Flux de trésorerie
Période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	Exercice 2005	Exercice 2004
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		133 358	117 037
Charges d'exploitation décaissée		(48 891)	(55 113) (*)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financier		(12 259)	(8 450)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(153 318)	(67 672)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		91 864	75 045
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(34 820)	(43 988) (*)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(18 178)	6 395 (*)
Impôts sur les bénéfices		(587)	(664)
Flux de trésorerie provenant/affectés à l'activité d'exploitation		(42 831)	22 590
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 094	10 609
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		27 054	39 717
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(10 549)	(7 150)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		24 599	43 176
<u>Flux de financement</u>			
Emission d'actions		0	36 000
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(1 919)	2 477
Dividendes versés		0	(13)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(1 919)	38 464
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(20 151)	104 230
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		99 783	(4 447)
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	27	79 632	99 783

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.8)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2005

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2005, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31 décembre 2005 pour un montant net de 8 568 KDT.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains	20 %
- B3 : actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés. La dotation aux provisions nette des reprises, au titre de l'exercice 2005, a été de 20,7 millions de dinars portant le montant cumulé des provisions comptabilisées à 131,1 millions de dinars à la date du 31-12-2005. Ce montant est en deçà des provisions requises en application des règles contenues dans la circulaire précitée. Le besoin de provision complémentaire sur les créances à la clientèle est estimé à 84,8 millions de dinars.

Il est à signaler que la Société Générale a émis le 08 février 2005 une garantie au profit de l'UIB de 57,1 millions de dinars portant couverture à hauteur de 52% du sous provisionnement sur créances tel qu'arrêté au 31 décembre 2003 à 109,8 millions de dinars. Cette garantie a été ramenée de 57,1 millions de dinars au 31 décembre 2003 à 52,8 millions de dinars au 31 décembre 2004 à la suite de la réduction du sous provisionnement qui est passé de 109,8 millions de dinars au 31 décembre 2003 à 101,5 millions de dinars au 31 décembre 2004.

La baisse constatée du sous provisionnement au 31 décembre 2005, relatif aux créances bénéficiant de cette garantie, permettra de ramener le montant de celle-ci à 42,5 millions de dinars, après approbation des états financiers de l'exercice 2005 par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.3- Traitement des impayés

▪ Agios sur comptes débiteurs et intérêts sur crédits C.T (créances classées)

Les agios débiteurs et les intérêts sur les comptes débiteurs et les créances classées à court terme sont constatés dans le compte 3373 « Agios réservés ».

▪ Commissions sur engagements (créances classées)

La même méthode que celle présentée ci-dessus est adoptée.

▪ Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'ordre et présentés en net à l'actif du bilan (chapters 2169, 3215, 3338 et 3320).

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

2.5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

Les matériels informatiques ainsi que les logiciels acquis à partir du 1^{er} janvier 2004 sont amortis respectivement aux taux de 15% et 20% alors que celles acquises avant cette date continuent à faire l'objet de dépréciation aux taux antérieurs respectifs de 30% et 66%.

Les immobilisations en cours ne font pas encore l'objet de dépréciation.

2.6- Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. A ce titre, le besoin de provision complémentaire sur le portefeuille titres, non comptabilisé au 31/12/2005, a été estimé à 974 KDT.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT. Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2005, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants :

- Reclassement de certains comptes de charges ayant le caractère de charges de personnel de la rubrique « Charges générales d'exploitation » à la rubrique « Frais de personnel » pour un montant de 216 KDT (Assurance accident de travail) ;
- Reclassement de certains comptes de charges ayant le caractère de commissions de la rubrique « Intérêts encourus et charges assimilées » pour 83 KDT et de la rubrique « Charges générales d'exploitation » pour 451 KDT à la rubrique « Commissions encourues » ;

- Reclassement de certains comptes de charges ayant le caractère de frais généraux de la rubrique « Intérêts encourus et charges assimilées » à la rubrique « Charges générales d'exploitation » pour 260 KDT (Redevance prestations IBS)
- Retraitement de contre garanties bancaires, données et reçues dans le cadre d'un protocole d'accord spécifique en HB1 et HB7 respectivement pour 11 330 KDT et 15 880 KDT.
- Les garanties reçues de la clientèle ne figurent plus sous la rubrique HB7 « garanties reçues » au niveau de l'état des engagements hors bilan, mais font l'objet d'une information au niveau de la note aux états financiers n° 15. Le montant de ces garanties s'élève à 675 795 KDT au 31/12/2004.

Les données comparatives au 31/12/2004 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Rubrique	Désignation	Montant avant	Montant après	Variation
		retraitement	retraitement	
		31/12/2004	31/12/2004	
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(45 356)	(45 013)	343
CH2	Commissions encourues	(196)	(730)	(534)
CH6	Frais de personnel	(39 803)	(40 019)	(216)
CH7	Charges générales d'exploitation	(12 121)	(11 714)	407
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	215 498	226 828	11 330
HB7	Garanties reçues	701 096	41 181	659 915

L'état de flux de trésorerie au 31/12/2004 a été, en conséquence, retraité.

3- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

3.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2005 un solde débiteur de 17 881 KDT contre 19 120 KDT au 31 décembre 2004 soit une diminution de 1 239 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Caisse espèces	3 920	4 528
Espèces en Route	127	1 573
Fonds de Roulement chez I.B.S	300	300
Alimentation guichet automatique	2 566	1 538
Caisse monnaies étrangères	1 765	2 203
Billets étrangers en route	198	504
B.C.T Compte Ordinaire	1 401	1 709
I.B.S Transport de Fonds	844	92
B.C.T par devises	5 668	4 996
Chèques postaux	980	1 446
Virement téléphonique inter-comptoir	100	172
Remise de chèque B.C.T	11	59
Total	17 881	19 120

Une insuffisance de provision, non comptabilisée, sur le solde de cette rubrique au 31 décembre 2005 a été estimée à 638 KDT.

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 145 595 KDT au 31 décembre 2005 contre 114 118 KDT au 31 décembre 2004 soit une augmentation de 31 477 KDT qui s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Créances sur les établissements Bancaires	145 595	114 118
TOTAL	145 595	114 118

Une insuffisance de provisions non comptabilisée, sur les comptes de correspondants locaux, a été estimée à 430 KDT au 31/12/2005.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2005 un solde de 1 353 934 KDT contre 1 243 158 KDT au 31 décembre 2004 soit une augmentation de 110 775 KDT qui se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Comptes ordinaires débiteurs	414 029	417 861
Autres concours à la clientèle	1 153 384	1 007 324
Crédits sur ressources spéciales	22 489	24 652
Agios réservés et provisions	(235 968)	(206 679)
TOTAL	1 353 934	1 243 158

La ventilation des engagements de la banque par classe de risque (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Créances sur la clientèle	760 923	667 874	828 979	781 963	1 589 902	1 449 837
Engagements hors bilan	246 783	232 137	45 830	53 122	292 613	285 259
Total	1 007 706	900 011	874 809	835 085	1 882 515	1 735 096

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Agios réservés / comptes non mouvementés	(102 600)	(93 469)
Intérêts réservés / comptes contentieux	0	(1 031)
Provisions pour créances douteuses	(131 120)	(110 411)
Intérêts crédits M.T. échus à ventiler	4 588	6 117
Intérêts / CMT échus à percevoir	(4 588)	(6 117)
Intérêts C.M.T impayés	22 203	16 955
Intérêts crédits M.T échus en suspens	(22 216)	(16 955)
Intérêts réservés Lignes de crédits extérieurs échus	(2 190)	(1 767)
Intérêts réservés Financement en devises	(45)	0
TOTAL	(235 968)	(206 679)

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférent. Le solde des agios réservés s'élève à 104 835 KDT au 31 décembre 2005 contre 96 267 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

* Agios réservés sur comptes non mouvementés (3373)	(101 667)
* Agios réservés sur crédits clientèle (3330)	(933)
* Intérêts réservés sur lignes de crédit extérieurs	(2 190)
* Agios réservés sur financement en devises (3374)	(45)
	(104 835)

Pour le portefeuille moyen à terme, les intérêts en attente de paiement ne sont pas débités automatiquement sur les comptes clients mais ils sont logés dans des comptes d'ordre actif et passif. Les intérêts en suspens passent de 23 072 KDT en décembre 2004 (6 117 KDT + 16 955 KDT) à 26 791 KDT en décembre 2005 (4 588 KDT + 22 203 KDT) soit une augmentation de 3 719 KDT.

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à 132 424 KDT contre 162 330 KDT au 31 décembre 2004. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Participation partie libérée	9 247	9 439
Titres admis à la cote permanente	738	745
Bons de Trésor assimilables	93 073	121 000
U I B Titres de Placement	3 000	3 500
Compte SICAR fonds géré U.I.B placement interne	25 184	23 724
Provisions pour dépréciations titres de participations	(1 229)	(1 186)
Provisions pour fonds géré SICAR	(303)	(305)
Intérêts à recevoir	2 581	5 280
Participation en compte courant associé non rémunéré	133	133
Total	132 424	162 330

Le compte « UIB Titres de Placement » représente au 31 décembre 2005 l'emprunt obligataire au profit de l'Office de Céréales d'un montant de 3 000 KDT.

La variation du « Compte SICAR fonds géré UIB » se justifie comme suit :

- Une dotation de 1 260 KDT au titre de l'exercice 2004 ;
- Une plus value courue de 368 KDT au titre de l'exercice 2005 ;
- Gain de 10 DT sur cession actions U.V SICAV
- Moins 177 KDT représentant les commissions de gestion au titre de l'exercice 2005 (net de retenues à la source de 15 KDT)

La part du fonds géré par la SICAR affectée à des participations totalise au 31/12/2005 un solde de 5 360 KDT.

Une provision a été constatée pour 29 KDT relative à la plus value courue et non recouvrée courant 2005. L'insuffisance de provisions, non comptabilisée, sur le fond géré par la SICAR a été estimée à 1 435 KDT au 31/12/2005.

Les intérêts à recevoir sur titres d'investissement au 31 décembre 2005 se ventilent comme suit :

- Intérêts sur Bons de Trésor Assimilables :	2 494 KDT
- Intérêts sur Emprunt Obligataire « Office des Céréales » :	87 KDT
	2 581 KDT

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2005 un solde de 32 121 KDT contre un solde de 23 437 KDT au 31 décembre 2004. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31-12-04	Acquis / Cession	V.Brute au 31-12-05	Amort. 2004	Dotations nette 2005	Amort. 2005	VCN 31/12/2005
Fonds de Commerce	166	90	256	(50)	(11)	(61)	195
Logiciel	1 207	192	1 399	(866)	(117)	(983)	416
Immeubles d'exploitation	9 138	(183)	8 955	(2 152)	(159)	(2 311)	6 644
Immeubles hors exploitation	949	177	1 126	(252)	(20)	(272)	854
Matériel roulant	1 209	203	1 412	(858)	(46)	(904)	508
Matériels et Mobiliers de Bureaux	6 120	976	7 096	(4 176)	(387)	(4 563)	2 533
Matériels pour traitements informatiques	14 280	2 490	16 770	(12 472)	(834)	(13 306)	3 464
Aménagements, Agencements et Installations	12 147	2 533	14 680	(9 087)	(678)	(9 765)	4 915
Terrains	4 572	(39)	4 533	-	-	-	4 533
Matériel amical	18	-	18	(16)	(1)	(17)	1
Matériel et Outillage	4	-	4	(2)	(1)	(3)	1
Equipement Logement de Fonction	76	7	83	(25)	(6)	(31)	52
Immobilisation en cours logiciel	11	20	31	-	-	-	31
Immobilisations en cours	73	(73)	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours Projet ALYSSA	3 424	4 550	7 974	-	-	-	7 974
Total	53 394	10 943	64 337	(29 956)	(2 260)	(32 216)	32 121

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 106 229 KDT au 31 décembre 2005 contre 119 323 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Valeurs à l'encaissement	63 899	71 200
Comptes d'attente et de régularisation	25 465	30 651
Créances prises en charge par l'Etat	16 585	17 196
Autres	280	276
Total	106 229	119 323

Une provision requise, non comptabilisée, pour dépréciation des autres actifs a été estimée à 498 KDT au 31/12/2005.

3.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2005 à 108 802 KDT contre 70 984 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	107 123	68 771
Dépôts et avoirs des établissements financiers (leasing)	1 680	2 213
Total	108 802	70 984

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 107 123 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Emprunt sur le marché monétaire	78 500	25 900
Emprunt sur le marché monétaire en devises	331	99
Nos Emprunts en devises auprès Correspondants	-4	1 643
Emprunts en devises marché à terme	1	0
CV Emprunt syndiqué en devises (EURO)	26 828	40 241
Correspondants Etrangers Loro	952	156
Intérêts sur marché monétaire à payer	37	11
Intérêts sur Emprunt Syndiqué en Devises	478	721
TOTAL	107 123	68 771

Note 8 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2005 un solde de 1 370 206 KDT contre 1 281 647 KDT au 31 décembre 2004. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Dépôts à vue	473 126	395 254
Comptes Epargne	493 119	460 624
Comptes à Terme et Bons de Caisse	370 764	380 433
Certificats de dépôts	2 967	14 290
Autres Dépôts et avoirs	30 230	31 046
Total	1 370 206	1 281 647

Note 9 :- Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2005 un solde de 37 571 KDT contre 39 332 KDT au 31 décembre 2004, il correspond intégralement à des ressources spéciales.

Note 10 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 106 027 KDT au 31 décembre 2005 contre 124 114 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Valeurs exigibles après encaissement	61 108	73 900
Comptes d'attente et de régularisation	38 006	44 463
Autres	6 913	5 751
TOTAL	106 027	124 114

Une provision requise, non comptabilisée, pour passifs éventuels (actions en justice identifiées) a été estimée à 315 KDT au 31/12/2005.

3.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES**Note 11 : Capitaux Propres**

A la date du 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 106 000 KDT composé de 10 600 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève au 31 décembre 2005 à 165 578 KDT contre 165 409 KDT au 31 décembre 2004. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2003	70 000	4 759	46 977	7 491	6	10	129 243
Affectation du résultat		1			9	-10	0
Réserves fond Social			166				166
Résultat au 31-12-2004						0	0
Augmentation du capital	36 000						36 000
Solde au 31-12-2004	106 000	4 760	47 143	7 491	15	0	165 409
Affectation du résultat						0	0
Réserves fond Social			169				169
Résultat au 31-12-2005						0	0
Solde au 31-12-2005	106 000	4 760	47 312	7 491	15	0	165 578

Les réserves ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2005 à 47 312 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Réserves extra ordinaires	38 169	37 675
Réserves pour Réinvestissement Exonérée	0	200
Réserves nettes fonds social	8 171	8 002
Réserves à Régime Spécial	972	1 266
TOTAL	47 312	47 143

3.4 NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 : Cautions, avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2005 un solde de 238 418 KDT contre 226 828 KDT au 31 décembre 2004. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Clients débiteurs par cautions	98 756	110 439
Clients débiteurs par avals	8 975	13 832
Clients débiteurs par avals / emprunts obligataires	11 250	17 732
Clients débiteurs par cautions en devises	66 629	39 120
Clients débiteurs par avals en devises	4 604	7 900
Aval donné sur billets de trésorerie	3 000	2 900
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	6 858	7 069
Correspondants débiteurs par cautions en devises	27 016	16 506
Confrères débiteurs par garanties délivrées	11 330	11 330
Total	238 418	226 828

Note 13 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 54 195 au 31 décembre 2005 contre 58 430 au 31 décembre 2004. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Clients débiteurs par acceptations	14 049	17 439
Clients débiteurs par acceptation C.A	38	34
Clients débiteurs par CREDOC	34 889	39 972
Clients créditeurs par confirmation CREDOC Dinars	329	0
Clients créditeurs par confirmation CREDOC Devises	3 255	675
Acceptation banque CREDOC en devises	1 635	310
TOTAL	54 195	58 430

Note 14 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 8 266 KDT au 31 décembre 2005 contre 7 610 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 860	6 357
Participation titres partie non libérée	1 406	1 253
TOTAL	8 266	7 610

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués au 31/12/2005 et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date.

Note 15 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 108 742 KDT au 31 décembre 2005 contre 41 181 KDT au 31 décembre 2004 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	6 858	7 069
Correspondants débiteurs par cautions en devises	27 016	16 506
Clients créditeurs par acceptation devises	1 635	310
Confirmation banque CREDOC en devises	3 255	675
Clients créditeurs par confirmation CREDOC Dinars	329	0
Garanties reçues des Correspondants en Dinars	515	532
Garanties reçues des Correspondants en Devises	499	209
Garantie relative au sous provisionnement, reçue de la S.G	52 755	0
Garanties reçues des confrères	15 880	15 880
TOTAL	108 742	41 181

Les garanties reçues de la clientèle sont de l'ordre de 705 millions de dinars au 31/12/2005.

3.5- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**Note 16 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 83 126 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
- Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 240	920
- Opérations avec la clientèle	75 663	68 154
- Autres intérêts et revenus assimilés	5 223	6 054
Total	83 126	75 128

Note 17 : Commissions

Les commissions totalisent 24 665 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
- Effets chèques et opérations diverses	1 389	1 527
- Opérations de virements	3 998	4 074
- Opérations sur titres	160	36
- Location de coffres forts	34	36
- Règlement de succession	73	68
- Commissions de comptes	224	219
- Commissions de découvert	846	1 411
- Frais de tenue de compte	4 015	2 867
- Commissions sur billets de trésorerie	36	29
- Commerce extérieur	364	348
- Opérations de change manuel	1 274	1 243
- Opérations de change en comptes	1 876	1 371
- Opérations monétiques	2 513	1 594
- Commissions de mise en place de financement	5 184	4 543
- Commissions sur assurance	546	151
- Autres commissions	2 133	2 357
Total	24 665	21 874

Note 18 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 3 962 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
- Intérêts sur Obligations	222	275
- Gain net sur opérations de change	3 740	3 614
Total	3 962	3 889

Note 19 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 5 396 KDT au 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
- Intérêts sur Bons de trésor assimilables	4 937	10 294
- Etalement de la prime	(40)	0
- Intérêts sur Portefeuille Titres UNIB	121	158
- Intérêts sur Titres d'investissement SICAR	378	104
Total	5 396	10 556

Note 20 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 41 531 KDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
- Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 655	8 798
- Opérations avec la clientèle	35 014	35 177
- Emprunts et ressources spéciales	597	792
- Autres intérêts et charges	265	246
Total	41 531	45 013

Note 21 : Commissions encourues

Les commissions encourues au 31/12/2005 s'élèvent à 1 497 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
- Redevances prestations SIBTEL virement et prélèvements	223	83
- Redevance KHADAMET	172	0
- Redevance TASSHIL	80	0
- Redevance ISTIKHLASS	89	0
- Honoraires Stés de Recouvrement (*)	120	0
- Frais de recouvrement VISA	63	49
- Frais d'Interchange sur Remise Mastercard	11	8
- Frais de Recouvrement Mastercard	100	70
- Frais de recouvrement SMT	367	325
- Rémunération du fonds géré SICAR	201	195
- Commissions sur garantie reçue de la S.G	71	0
Total	1 497	730

(*) dont 17 KDT versés à l'Internationale de Recouvrement de Créances (IRC).

Note 22 : Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières s'élèvent à 154 KDT au 31 décembre 2005 et représentent les pertes nettes sur opérations de change.

Note 23: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 35 886 KDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Rémunération du personnel	26 631	30 733
Charges sociales	7 934	7 922
Autres Charges de Personnel	1 321	1 364
Total	35 886	40 019

Note 24 : Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 12 593 KDT au 31 décembre 2005 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Impôts et taxes	1 053	1 036
Travaux fournitures et services extérieurs	5 277	5 122
Transport et déplacement	505	405
Frais divers de gestion	5 758	5 151
Total	12 593	11 714

Note 25 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2005 totalise 151 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	21 319
- Réintégrations	30 843
- Déductions (dont provisions)	30 456
- Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	<u>755</u>
- Réinvestissements exonérés	<u>325</u>
- Résultat fiscal après réinvestissements exonérés	430
- Taux d'impôt	35 %
- Impôt théorique	150
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt de 20% sur le résultat fiscal avant réinvestissements exonérés)	151

Note 26 : Résultat par Action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, se présentent comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net (en DT)	0	0
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	0	0
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 600 000	7 000 000
Résultat par action (en DT)	0	0

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.6- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 27 : Liquidités et équivalent de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2005 un solde de 79 632 KDT contre 99 783 KDT au 31 décembre 2004 se détaillant ainsi :

Libellé		31/12/2005	31/12/2004
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	Note 1	17 881	19 120
Créances sur les Etablissements Bancaires	Note 2	141 532	108 460
Dépôts des établissements bancaires et financiers	Note 7	(79 781)	(27 797)
Total		79 632	99 783

3.7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 28 : Opérations avec les parties liées**

▪ L'Union Internationale de Banques qui détenait 24,29% de la société Union Valeur SICAV, a procédé à la liquidation de ses parts pour une valeur de 178 279, 695 dinars à raison de 11,139 dinars la part. Cette opération a été réalisée avec une perte de 111 719, 305 dinars.

▪ L'Internationale SICAR, dans laquelle l'UIB détient 31% du capital, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'évolution du compte « UIB fonds gérés SICAR » entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 se détaille ainsi :

-	Solde au 31 décembre 2004	23 724 KDT
-	Déblocage fait par l'UIB	1260 KDT
-	Commissions de gestion	(180) KDT
-	Produits des fonds gérés :	380 KDT
-	Solde au 31 décembre 2005	25 184 KDT

Le montant des fonds débloqués par l'UIB, s'élève à 24 590 KDT au 31/12/2005 contre 23 330 KDT au 31/12/2004.

- L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturés par l'UIB. Le montant facturé par la banque en 2005 s'élève à 79 KDT.

- L'UIB a conclu en 2005 avec l'Internationale Recouvrement de Créance (IRC), dans laquelle elle détient 99,97% du capital, deux contrats de cession portant sur 370 dossiers qui représentent un engagement brut de 512 KDT. Ces engagements sont couverts en totalité par des agios réservés et des provisions dont 171 KDT constitués en 2005. Le prix de cession global s'élève à 370 dinars soit 1 dinar la créance.

- L'UIB a conclu le 13 mai 2005 un contrat d'assistance au recouvrement de créances avec l'IRC. Les conditions de cette convention ont été modifiées par avenant le 1^{er} février 2006.

Un portefeuille de créances de 1 824 KDT a été confié en 2005 à ce titre. Les commissions constatées en 2005 à ce titre ont été de 17 KDT.

- L'UIB a conclu le 29 juillet 2005 un contrat d'assistance au recouvrement de créances avec la société ISTIKHLASS (filiale à 49% de la S.G et à 2% de l'UIB).

Un portefeuille de créances de 9 813 KDT a été confié en 2005 à ce titre. Les commissions constatées en 2005 à ce titre ont été de 89 KDT.

- L'UIB a eu recours, au cours de l'année 2005, aux sociétés TASSHIL (filiale à hauteur de 35% de la S.G) et KHADAMET (filiale à hauteur de 89% de la S.G et de 1% de l'UIB), pour le développement et la gestion administrative d'une offre de crédit à la consommation destinée à la clientèle d'enseigne de la grande distribution.

Les commissions constatées en 2005, au profit de ces deux sociétés et au titre de leurs prestations, ont été respectivement de 80 et 172 KDT.

- L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par la banque au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 108 KDT.

- L'UIB met à la disposition de l'Internationale Recouvrement de Créances (IRC) des locaux à titre gratuit, à partir du 1er avril 2004.

- L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2005 s'est élevé à 66 KDT.

- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction. Les montants facturés par la banque en 2005 s'élèvent à 9 KDT.

- L'UIB a conclu en février 2005, un contrat de garantie avec la Société Générale, lui permettant de couvrir l'insuffisance de provisions, et ce dans la limite de 52% du sous provisionnement sur les risques de crédit identifiés au 31/12/2003. Le montant de cette garantie au 31 décembre 2005, est de 52,8 MDT.

Les commissions constatées au titre de l'exercice 2005, en faveur de la S.G. à ce titre s'élèvent à 71 KDT.

- L'UIB, dont le capital est détenu par la Société Générale à concurrence de 52%, a réalisé avec cette dernière des opérations de financement et de placement en devises durant l'exercice 2005 :

o L'encours des placements chez la SG à la date du 31 décembre s'élève à 36 729 KDT, détaillé comme suit :

DEVICES	MONTANTS	VALEURS	ECHÉANCES	TAUX	INTERETS	COURS	C/V EN TND
USD	3 000 000,00	28/12/2005	04/01/2006	4,300000	2 508,33	1,3634	4 090 200,000
USD	1 000 000,00	23/12/2005	06/01/2006	4,240000	1 648,89	1,3634	1 363 400,000
TOTAL	4 000 000,00				4 157,22		5 453 600,000
EUR	2 000 000,00	30/12/2005	06/01/2006	2,340000	910,00	1,6112	3 222 400,000
EUR	3 000 000,00	27/12/2005	03/01/2006	2,380000	1 388,33	1,6112	4 833 600,000
EUR	500 000,00	29/12/2005	05/01/2006	2,330000	226,53	1,6112	805 600,000
EUR	1 600 000,00	12/12/2005	12/01/2006	2,320000	3 196,44	1,6112	2 577 920,000
EUR	811 513,35	08/12/2005	09/01/2006	2,300000	1 659,09	1,6112	1 307 510,310
EUR	7 500 000,00	23/12/2005	06/01/2006	2,370000	6 912,50	1,6112	12 084 000,000
EUR	1 000 000,00	30/12/2005	30/01/2006	2,340000	2 015,00	1,6112	1 611 200,000
EUR	3 000 000,00	16/12/2005	06/03/2006	2,410000	16 066,67	1,6112	4 833 600,000
TOTAL	19 411 513,35				32 374,57		31 275 830,310
Total général							36 729 430,310

o L'encours au 31/12/2005 des contre garanties reçues de la SG s'élève à 6 507 KDT, les garanties reçues de la SG pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 738 KDT.

o L'encours au 31/12/2005 des garanties émises auprès de la SG s'élève à 12 259 KDT.

o L'encours au 31/12/2005 des CREDOCS EXPORT contractés auprès de la SG, s'élève à 1 087 KDT, détaillé comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
TND	236 903,360	236 903,360
USD	623 575,00	850 182,155
Total général		1 087 085,515

- L'encours au 31/12/2005 des CREDOCS IMPORT contractés auprès de la SG, s'élève à 20 857 KDT, détaillé comme suit :

DEVICES	MONTANTS	CV EN TND
YEN	103 386 930	1 204 457,729
SEK	4 900 000,00	836 675,000
GBP	36 443,00	85 229,244
USD	4 539 971,550	6 189 797,199
EURO	7 783 492,93	12 540 763,781
Total général		20 856 922,953

▪ L'UIB a eu recours au cours de l'exercice 2005 à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 197 K € (360 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2004 qui prévoit une rémunération de 740 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 225 K €.

▪ L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signé en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total des frais relatifs à ces prestations s'établit à 60 K € pour l'année 2005, dont 14 K€ de frais de mise en œuvre.

▪ L'UIB a eu recours au cours de l'exercice 2005 à la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) pour des travaux d'assistance dans la mise en place du nouveau système d'information pour un montant de 73 KDT (l'équivalent de 45 K€). Ces services ont été fournis par la SGMB conformément au contrat de services signé en 2004 qui prévoit une rémunération de 200 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 50 K€.

▪ L'encours total au 31/12/2005 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled et TUNISAIR s'élève à 38 173 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2005 à 16 319 KDT.

Note 29 : Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la banque au 31/12/2005 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2005. Les valeurs immobilisées et les capitaux propres ont été considérés comme ayant une maturité supérieure à 7 ans.

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 5 ans	5 ans à 7 ans	Sup à 7 ans	Total
ACTIFS								
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP, et TGT	14 225	463	927	206	618	412	1030	17 881
AC2-Créances sur les établissements bancaires et Financiers	85 632	8 194	14 816	4 130	10 506	6 376	15 940	145 594
AC3-Créances sur la clientèle	289 783	167 347	274 052	141 069	340 516	31 781	109 385	1 353 933
AC5-Portefeuille d'investissement	2 673	3 173	4 400	88 000	22 830	2 592	8 756	132 424
AC6-Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	0	32 121	32 121
AC7-Autres actifs	89 642	0	873	873	2 619	1 746	10 476	106 229
Total	481 955	179 177	295 068	234 278	377 089	42 907	177 708	1 788 183

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 5 ans	5 ans à 7 ans	Sup à 7 ans	Total
PASSIFS								
PA2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	88 683	0	6 706	13 413	0	0	0	108 802
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 118 296	49 679	88 065	50 896	24 278	11 141	27 851	1 370 206
PA4- Emprunts et Ressources spéciales	1 439	1 038	2 076	5 014	13 862	6 108	8 033	37 571
PA5- Autres passifs	106 027	0	0	0	0	0	0	106 027
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	0	165 578	165 578
Total	1 314 445	50 717	96 847	69 323	38 140	17 249	201 463	1 788 183
Position nette	-832 490	128 461	198 221	164 955	338 949	25 658	-23 755	

Note 30 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 6 avril 2006. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers- exercice clos le 31-12-2005

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB au 31 décembre 2005. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Il ressort des notes aux états financiers (notes sur les méthodes comptables appliquées 2.2 et 2.6 et notes explicatives 1, 2, 4, 6 et 10) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées par la banque à la date du 31 décembre 2005 à 89,08 millions de dinars contre 108,9 millions de dinars au 31 décembre 2004, sont demeurées non comptabilisées à cette date. Les capitaux propres, tels que présentés au bilan sont, en conséquence, surévalués à concurrence de ce montant.

Il convient de signaler la situation décrite dans la note aux états financiers 2.2 relative à la garantie accordée par la Société Générale en date du 8 février 2005 couvrant l'insuffisance de provisions signalée ci-haut, et ce dans la limite de 52,8 millions de dinars au 31 décembre 2004 estimée sur la base des états financiers arrêtés à cette date. Celle-ci, sans rétablir en substance l'insuffisance des capitaux propres signalée ci-dessus, permet à la banque de respecter les ratios réglementaires exigés pour l'exercice de l'activité bancaire.

Compte tenu de la baisse de l'insuffisance de provisions au 31 décembre 2005, relative aux créances bénéficiant de la garantie accordée par la SG, celle-ci porte désormais sur un montant de 42,5 millions de dinars à la date du 31 décembre 2005.

A notre avis et sous réserve du point exposé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part la même réserve que celle formulée ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'est pas opérée, dans l'attente de la publication du règlement du CMF et du cahier des charges à ce sujet.

Le commissaire aux comptes

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

Tunis, le 25 avril 2006

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers- exercice clos le 31-12-2005

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2005 :

1. La Société Générale a émis en 2005 une garantie au profit de l'UIB de 57,1 millions de dinars portant couverture à hauteur de 52% du sous provisionnement sur créances tel qu'arrêté au 31 décembre 2003 à 109,8 millions de dinars. L'engagement de la Société Générale s'amortira annuellement pour correspondre à la fin de chaque exercice postérieur au 31/12/2003 à 52% du montant résiduel du sous provisionnement sur les créances au 31/12/2003.

En contrepartie de cette garantie, la Société Générale a perçu au titre de 2005 une commission de 0,25 % soit 71 KDT (couvrant le deuxième semestre 2005).

2. L'UIB a conclu en 2004 une convention avec la Société Générale en vertu de laquelle l'UIB bénéficie de l'accès au réseau SWIFTNET géré par la Société Générale.

Le montant facturé à la banque s'élève à 60 K € (dont 14 K € de frais de mise en œuvre) au titre de l'exercice 2005.

3. L'UIB a conclu en 2005 avec l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC), dans laquelle elle détient 99,97% du capital, deux contrats de cession portant sur 370 dossiers qui représentent un engagement brut de 512 KDT. Ces engagements sont couverts en totalité par des provisions et des agios réservés dont 171 KDT constitués en 2005. Le prix de cession global d'élève à 370 dinars soit 1 dinar par créance.

Ces contrats ont été autorisés par le Conseil d'Administration du 6 avril 2006.

4. L'UIB a conclu en 2005 avec l'Internationale SICAR un avenant à la convention de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 23 330 KDT à 24 590 KDT, au 31 décembre 2005. Les fonds gérés sont rémunérés comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an du fond géré avec un minimum de 10 000 dinars, perçus trimestriellement ;
- Une part des revenus des placements en participation égale à 20% des dividendes ou 10% de la plus value de cession ;
- Une commission sur le solde moyen disponible du fond égale à 0,55% l'an, perçue trimestriellement.

Cet avenant a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005.

Par ailleurs, le montant du fond géré à accorder à la SICAR et portant réinvestissement exonéré au titre de l'exercice 2005 pour un montant de 325 KDT a été autorisé par le Conseil d'Administration du 6 avril 2006.

5. L'UIB a conclu en 2005 un contrat d'assistance au recouvrement de créances avec l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC). Les conditions de cette convention ont été modifiées par avenant en date du 1^{er} février 2006.

Un portefeuille de créances de 1 824 KDT a été confié en 2005 à ce titre.

En contrepartie de son assistance au recouvrement amiable et contentieux, l'IRC perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une commission en fonction des montants recouverts.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'Administration du 6 avril 2006.

La rémunération de l'IRC au titre de l'exercice 2005 s'élève à 17 KDT.

6. L'UIB a conclu initialement en 2004 et en 2005 moyennant des avenants avec la société KHADAMET (détenue à hauteur de 89% par Franfinance, filiale à 100% de la Société Générale et à hauteur de 1% par l'UIB), une convention pour la gestion administrative et informatique des dossiers de crédits à la consommation accordés par l'UIB dans le cadre du financement des achats de biens ou de services de la clientèle des prescripteurs (magasins ou grandes surfaces ayant signé au préalable un accord de partenariat).

En contrepartie des services rendus à la banque, KHADAMET perçoit une commission déterminée en fonction des encours de crédit et du coût du risque.

Les commissions encourues en 2005, au profit de cette société, s'élèvent à 172 KDT.

7. L'UIB a conclu initialement en 2004 et en 2005 moyennant un avenant avec la société TASSHIL (détenue à hauteur de 35% par Franfinance, filiale à 100% de la Société Générale), une convention pour la prospection et l'animation commerciale des crédits à la consommation accordés par l'UIB via la société KHADAMET.

En contrepartie des services rendus à la banque, TASSHIL perçoit une commission déterminée en fonction des encours de crédit et du coût du risque.

Les commissions encourues en 2005 au profit de cette société s'élèvent à 80 KDT.

8. L'UIB a conclu en 2005 un contrat d'assistance au recouvrement de créances avec la société ISTIKHLASS (détenue à hauteur de 49% par Franfinance, filiale à 100% de la Société Générale et à hauteur de 2% par l'UIB).

En contre partie des services rendus à la banque au titre des recouvrements effectués sur les crédits accordés via la société KHADAMET, la société perçoit une rémunération déterminée sur la base des échéances impayées et recouvrées et des sommes accessoires perçues par la banque à l'occasion des recouvrements.

En rémunération des recouvrements effectués sur les autres créances, la société perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une commission déterminée en fonction des montants recouverts.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2005.

Les commissions encourues en 2005 au profit de la société ISTIKHLASS s'élèvent à 89 KDT.

II. Nous avons été également avisés des conventions suivantes autorisées par le Conseil d'Administration et n'ayant pas produit d'effets au cours de l'exercice 2005 :

1. L'UIB a conclu un avenant à la convention d'assistance au recouvrement de créances avec l'IRC portant modification des conditions de rémunération des services rendus par cette dernière.
Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 27 janvier 2006
2. Un projet de contrat de services entre l'UIB et la Société Générale a été autorisé par le Conseil d'Administration du 6 avril 2006. Ce projet de contrat qui couvre une période d'un an à partir du 1^{er} janvier 2006 prévoit des travaux d'assistance dans les domaines suivants :
 - assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'UIB ;
 - assistance pour les chantiers immobiliers ;
 - assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
 - formation du personnel de l'UIB ;
 - assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En contre partie de ses services, la Société Générale percevra une rémunération de 750 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 215 K€. Le contrôle des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux est facturé forfaitairement à 5 K€. En outre, un budget de 60 K€ est arrêté pour l'exercice 2006 pour l'accès au réseau SWIFT NET.

3. Un projet de contrat de services entre l'UIB et la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) a été autorisé par le Conseil d'Administration du 6 Avril 2006. Ce projet de contrat qui couvre une période d'un an à partir du 1^{er} janvier 2006 prévoit des travaux d'assistance dans la mise en place du nouveau système d'information de l'UIB.

En contre partie de ses services, la SGMB percevra une rémunération de 210 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 40 K€.

III. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005 :

1. L'UIB a conclu, en 1996, un contrat de bail portant sur le siège social de l'Intermédiaire International (INI), filiale dans laquelle la banque détient 52,42% du capital. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans. Le montant facturé par la banque en 2005 s'est élevé à 9 KDT.
2. L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat couvrant une période d'un an à partir du 1er janvier 2005 et prévoyant des travaux d'assistance dans les domaines suivants:
 - assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'UIB ;
 - assistance pour les chantiers immobiliers ;
 - assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
 - formation du personnel de l'UIB ;
 - assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2005 s'élève à 197 K€.

3. L'UIB a conclu avec la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) un contrat couvrant une période d'un an à partir du 1^{er} janvier 2005 et prévoyant des travaux d'assistance dans la mise en place du nouveau système d'information de l'UIB.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2005 est de 45 K€.

4. L'UIB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'Union Valeur SICAV, dans laquelle elle détient 24,29% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Union Valeurs SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'UIB perçoit une rémunération forfaitaire de 1 000 dinars par an.

Au cours de l'exercice 2005, l'UIB a procédé à la liquidation de ses parts pour une valeur de 178 279, 695 DT à raison de 11,139 DT la part. Cette opération a dégagé une perte de 111 719, 305 DT.

5. L'UIB a conclu avec l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC) une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004.

A partir de cette date, les locaux objet de cette convention sont occupés par l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC) à titre gratuit.

Cette opération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005.

6. L'UIB affecte au profit de l'Internationale de Recouvrement de créances (IRC), de l'Intermédiaire International (INI) et de l'International SICAR son personnel salarié. Les conventions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires payés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2005 se détaillent comme suit :

IRC : 108 KDT ;
INI : 66 KDT ;
International SICAR : 79 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le commissaire aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Tunis, le 25 avril 2006